Bourse de Montréal Inc. – Modifications aux directives générales et définitions et au Tableau 9 du formulaire « Rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes » - Politique C-3

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications aux directives générales et définitions et au Tableau 9 du formulaire « Rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes » de la Politique C-3 concernant la pénalité pour concentration de titres pour des positions de titres indiciels diversifiés, déposé par Bourse de Montréal Inc. Ces modifications ont pour but de définir le terme « indice diversifié » et de permettre aux participants agréés de traiter les positions de produits indiciels diversifiés de la même manière que les titres du panier sous-jacent aux fins de l'évaluation de la concentration des titres.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2008-04-04, Vol. 5, n° 13).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 5 mai 2008, à :

Me Anne-Marie Beaudoin Secrétaire de l'Autorité Autorité des marchés financiers 800, square Victoria, 22^e étage C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 Télécopieur: 514.864.6381

Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.ac.ca

<u>Information complémentaire</u>

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Normand Bergeron Analyste Direction de la supervision des OAR Autorité des marchés financiers Téléphone : 514. 395.0337, poste 4321

Numéro sans frais: 1.877.525.0337, poste 4321

Télécopieur: 514.873.7455

Courrier électronique : normand.bergeron@lautorite.qc.ca